



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BEAUCE SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ LA GUADELOUPE

## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogation mineure

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIBNÉE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Lors de la séance extraordinaire du conseil qui se tiendra mardi le 21 mai à 19h00 au lieu ordinaire des séances, 763, 14<sup>e</sup> Avenue, bureau 100, le conseil étudiera et statuera sur la demande de dérogation mineure déposée par M. Patrick Roy pour la propriété sise sur le lot 5 666 501, 615 8<sup>e</sup> rue Est.

Cette demande de dérogation vise à autoriser, pour un projet d'agrandissement, une marge latérale inférieure à celle exigée au règlement de zonage, article no 7.4.

- Marge latérale demandée :
  - 1.35 mètre au plus près
  - 1.90 mètre au plus loin
- Marge latérale exigée, article 7.4 règlement # 373-2007 :
  - 2.5 mètres

Cette dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à La Guadeloupe, ce 3<sup>e</sup> jour de mai 2024

DocuSigned by:

*François Nadeau*

FA04DBE5EB144A2...

François Nadeau, directeur général

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité La Guadeloupe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant aux endroits désignés par le conseil, entre 12h et 16h le 3<sup>e</sup> jour de mai 2024.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce troisième (3<sup>e</sup>) jour de mai 2024.

DocuSigned by:

*François Nadeau*

FA04DBE5EB144A2...

François Nadeau, directeur général